

Rencontres sur un plateau

organisées par le collectif citoyen

Moulon2020

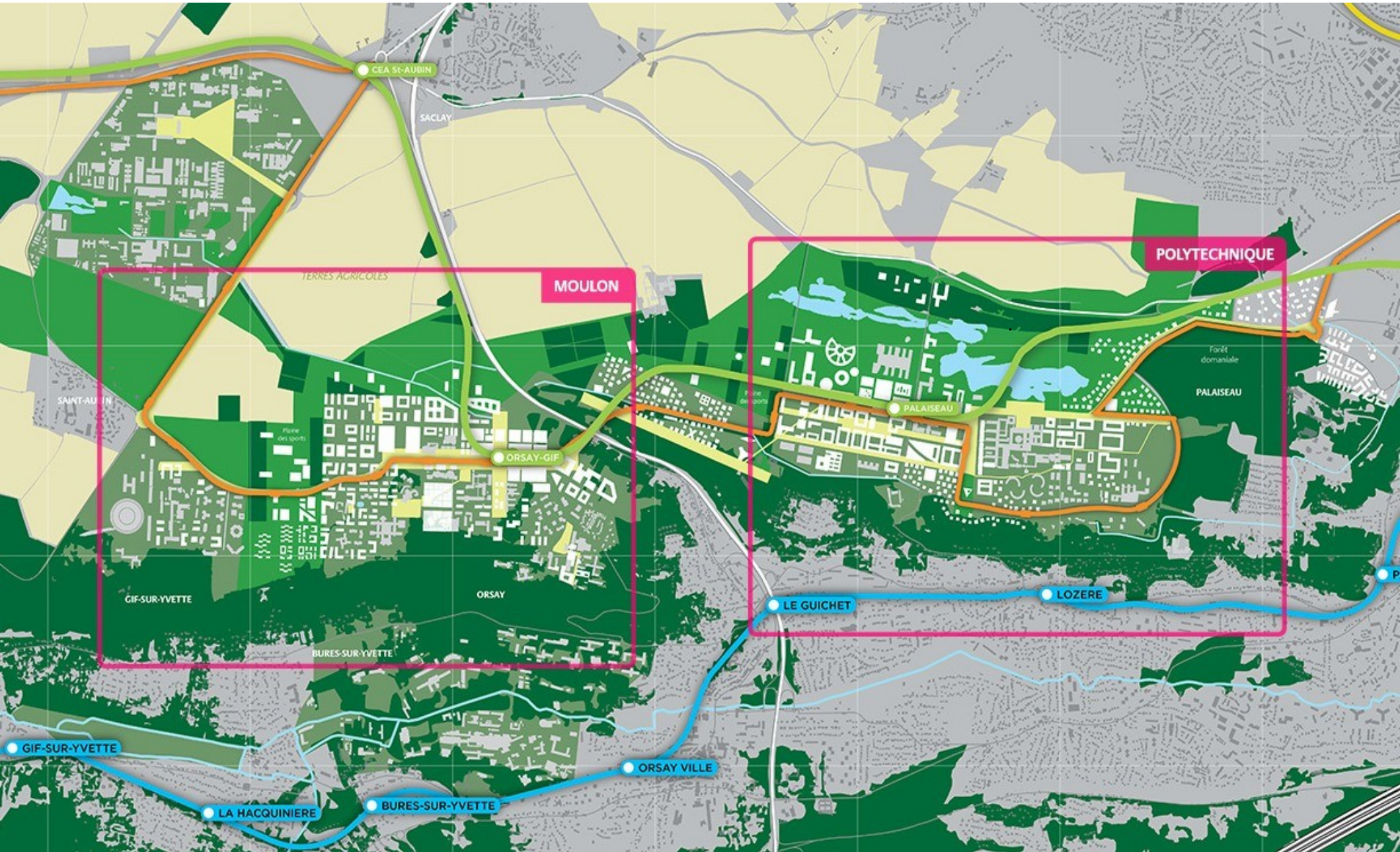
le 8 mars 2014

(Maison pour tous - Villers-le-Bâcle)

Présentation du CDT

(contrat de développement territorial)

Document Etablissement Public Plateau de Saclay



Les Contrats de Développement Territorial (CDT), nouvel outil partenarial du Grand Paris

partenariat opérationnel,

sur une durée de 15 ans,

entre l'Etat et les collectivités locales...

développement des secteurs desservis par le réseau Grand Paris Express,

concourant au développement régional et aux "objectifs du Grand Paris"...

Préfet de Région d'une part, les communes et établissements publics de coopération intercommunale d'autre part...

Quel territoire ?

Le CDT « Paris-Saclay Territoire Sud » couvre le territoire des 7 communes suivantes, directement concernées par les différents projets et opérations développés par la suite :

- Bures-sur-Yvette,
- Gif-sur-Yvette,
- Orsay,
- Palaiseau,
- Saclay,
- Saint-Aubin,
- Les Ulis.

Ces communes appartiennent toutes à la Communauté d'Agglomération du Plateau de Saclay (CAPS).

Pourquoi un CDT pour Paris-Saclay Territoire Sud ?

Le projet est **d'abord** à caractère **scientifique et industriel**.

Le campus urbain, en effet, ne trouvera son sens profond qu'en s'établissant à partir des éléments de patrimoine du territoire, sa géographie, sa culture. Aussi s'inscrit-il dans une logique de complémentarité avec la vallée au sein de quartiers mixtes, attractifs et animés...

...le projet vise à bâtir un éco-territoire exemplaire.

Les enjeux

- production de connaissances et d'innovations
- création d'entreprises et l'accès à l'emploi
- complémentarité et la coopération avec les territoires voisins (pôle d'Evry, en particulier son biocluster du Genopole, Vallée Scientifique de la Bièvre, pôles tertiaires et productifs du territoire (Courtaboeuf, Massy, Vélizy, Buc/Toussus/Les Loges, le plateau de Satory et Saint-Quentin-en-Yvelines), Massy, PNR
- conception de quartiers innovants, attractifs et ouverts à tous
- développement équilibré du territoire Cette montée en puissance n'est possible que parce qu'elle s'accompagne d'une augmentation sans précédent de l'accessibilité du territoire. Venant pallier le déficit d'offre en transports en commun et la saturation du réseau routier, l'offre de mobilité sera renforcée à travers l'amélioration de l'existant et la création de nouvelles infrastructures.
- un éco-territoire à la pointe de l'innovation

Contribuer localement à la production de logements prévue par le SDRIF et la loi du « Grand Paris »

Dans le périmètre de l'EPPS : atteindre un rythme de construction annuel compris entre 5 300 et 6 700 logements familiaux et 700 à 1 300 logements étudiants => arrêté en date du 26 mars 2012 (Préfet de Région), qui fixe l'objectif de **production annuelle de logements à 5 051 dans le bassin de vie à l'intérieur duquel est compris le périmètre du CDT.**

Logements familiaux : **7 500** logements dans les opérations d'aménagement de la frange sud du plateau de Saclay + **2 000** logements dans l'écoquartier des Ulis.

Logements étudiants et temporaires : l'essentiel des besoins seront pourvus dans les opérations d'aménagement de la frange sud du plateau de Saclay (**7 700 places**). Des constructions en vallée dans le tissu urbain existant (300 places) permettront d'atteindre l'objectif.

Valoriser la vocation agricole du plateau en optimisant son intégration dans le fonctionnement du territoire dans son ensemble



LES FONDAMENTAUX DU PROJET

- 1 - Université Paris-Saclay
- 2 - Learning center 100 Millions d'€ (100 Millions d'€ dont 39M d'euros sont garantis par l'Etat dans le cadre des investissements d'avenir - 2017)
- 3 - Ligne 18 du Grand Paris Express (au plus tôt 2023 pour Massy-CEA)
- 4 - ZAC du Moulon
- 5 - ZAC du Quartier de l'Ecole polytechnique
- 6 - Quartier du lycée Camille Claudel (livraison éco-quartier : 2017)
- 7 - Habiter le campus, le logement étudiant à Paris-Saclay
- 8 - Aménagement des lisières et mise en réseau des espaces ouverts par un système de parcs
- 9 - Le contrat global de gestion des eaux
- 10 - Des infrastructures énergétiques sobres et intelligentes (40 M€)
- 11 - Incubateur Pépinière Hôtel d'Entreprise (IPHE) (23 M€ - 2017)

MOBILITES, INFRASTRUCTURES, RESEAUX (1/2)

12 - Requalification du RER B Sud

13 - Pôle gare du Guichet

14 - TCSP Massy-Courtaboeuf-Les Ulis (2020)

15 - TCSP nord-sud N118 : Les Ulis - Courtaboeuf-plateau de Saclay - Vélizy - Pont de Sèvres (2023 au plus tard)

16 - TCSP Gif - plateau de Saclay (2015 < <2023)

17 - TCSP Massy - Saclay - Saint-Quentin-en-Yvelines (+ 60 M€ - 2015 => Christ)

18 - Mobilités innovantes pour les liaisons plateau vallée: téléphérique, escaliers mécaniques (35 M € HT)

19 - Information voyageur et offre de mobilité partagée : covoiturage, auto-partage et vélo-partage, etc.

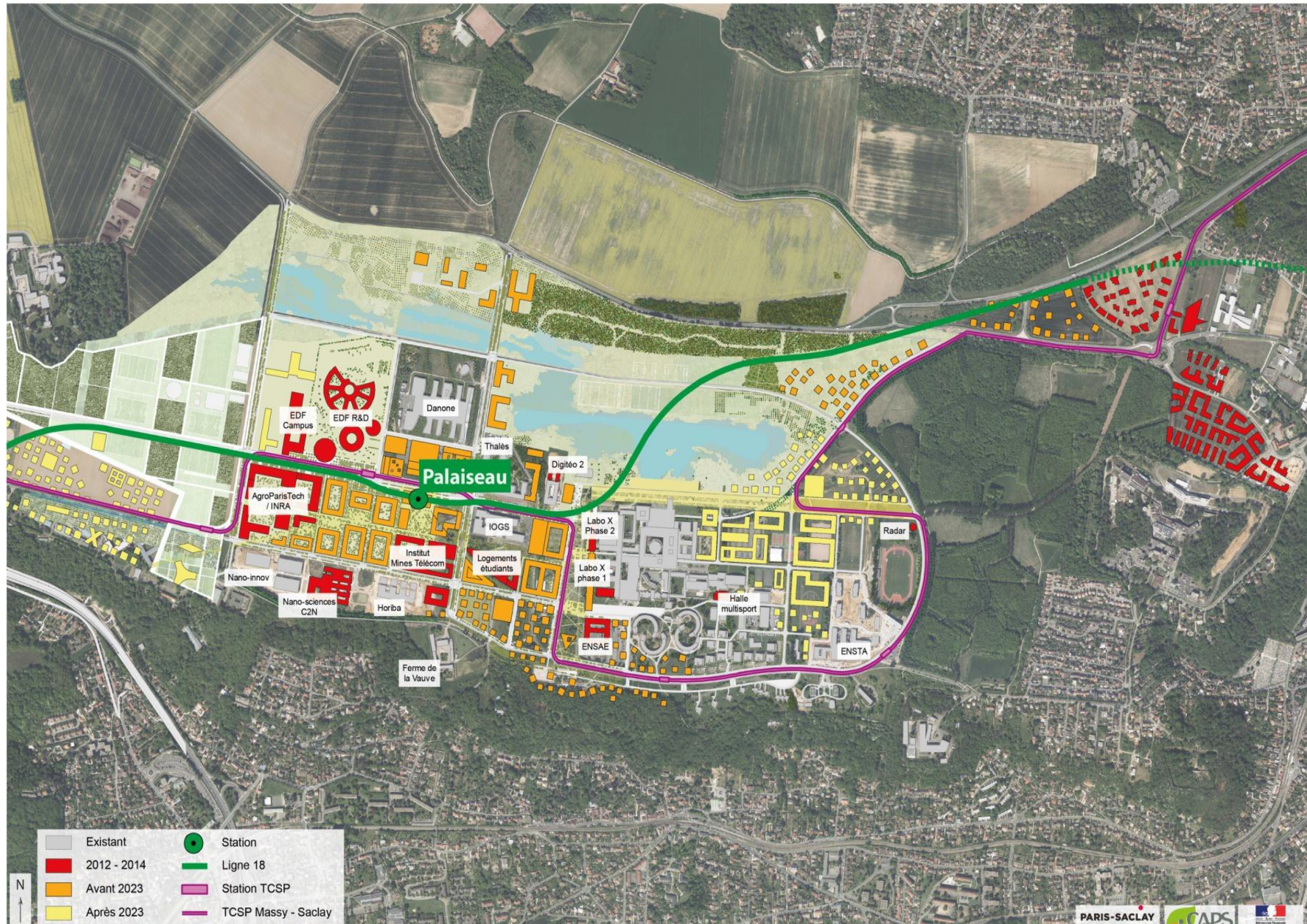
20 - Programme de développement des circulations douces et stationnement vélo (10 M € HT pour le réseau)

MOBILITES, INFRASTRUCTURES, RESEAUX (2/2)

- 21 - Politique de stationnement - Parking relais, intermodalité (10 K€ /place)
- 22 - Réalisation d'un pôle d'échange intermodal au christ de Saclay
- 23 - Réaménagement du christ de Saclay et réalisation d'une trémie est-ouest (12 M€ - 2018)
- 24 - Réaménagement de la RD 128 dont franchissement de la RN 118 et l'échangeur de Corbeville (100 M€ - 2014 => 2023)
- 25 - Réaménagement de la RD 36 Villiers-le-Bâcle-Palaiseau(60 M€-2017=>2020)
- 26 - Réaménagement du rond-point de Saint-Aubin et requalification RD 306
- 27 - Réaménagement des accès au parc d'activités de Courtaboeuf (rond-point de Mondétour et ring des Ulis) (37 M € HT - 2015=>2018)
- 28 - Réseau Paris-Saclay : le numérique au service de la ville intelligente et de l'innovation ouverte
- 29 - Gestion des ressources et déchets du territoire : l'économie circulaire

Le phasage sur le quartier de l'École polytechnique - Date d'obtention des permis de construire

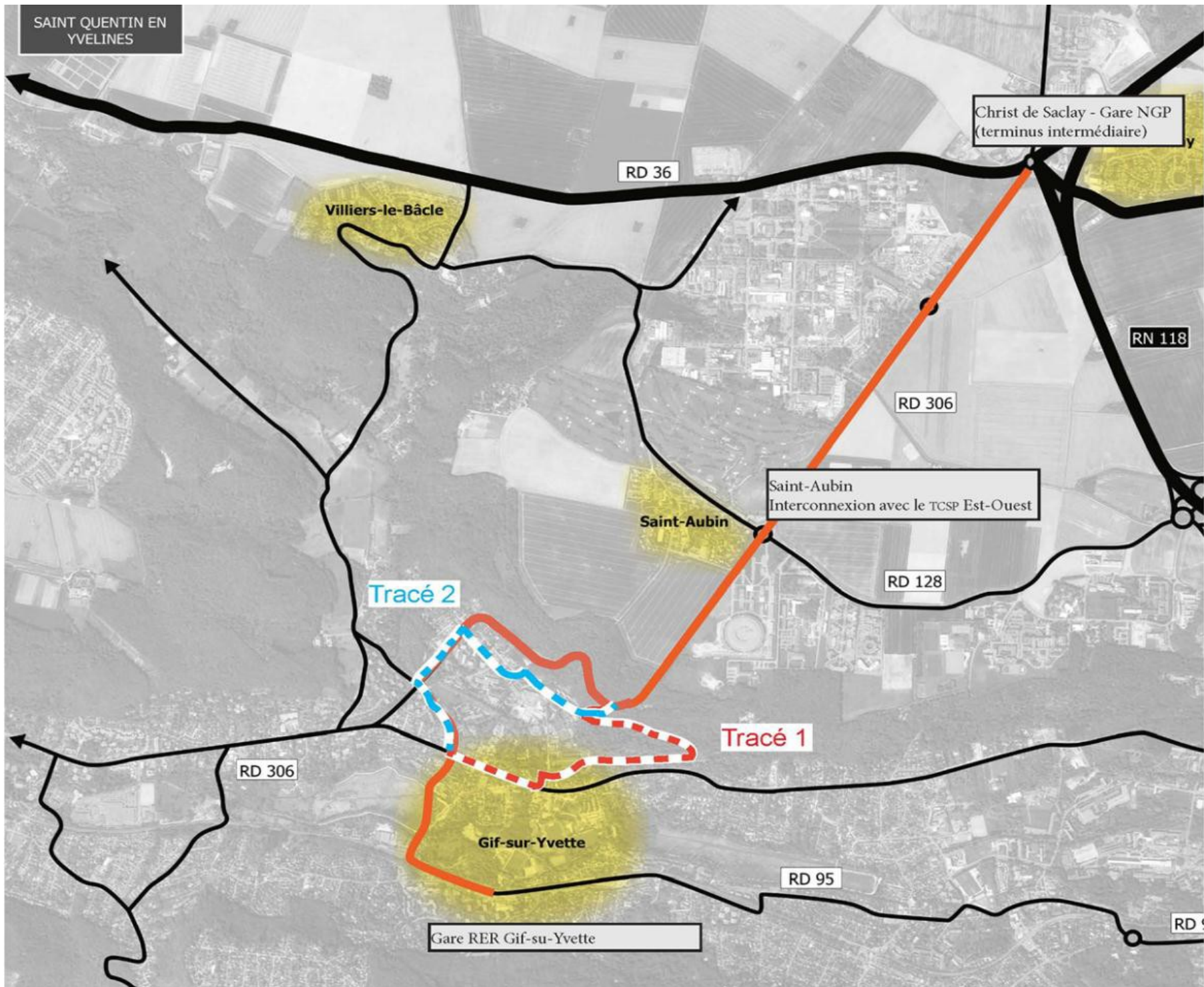
0 100 200 300 400 m

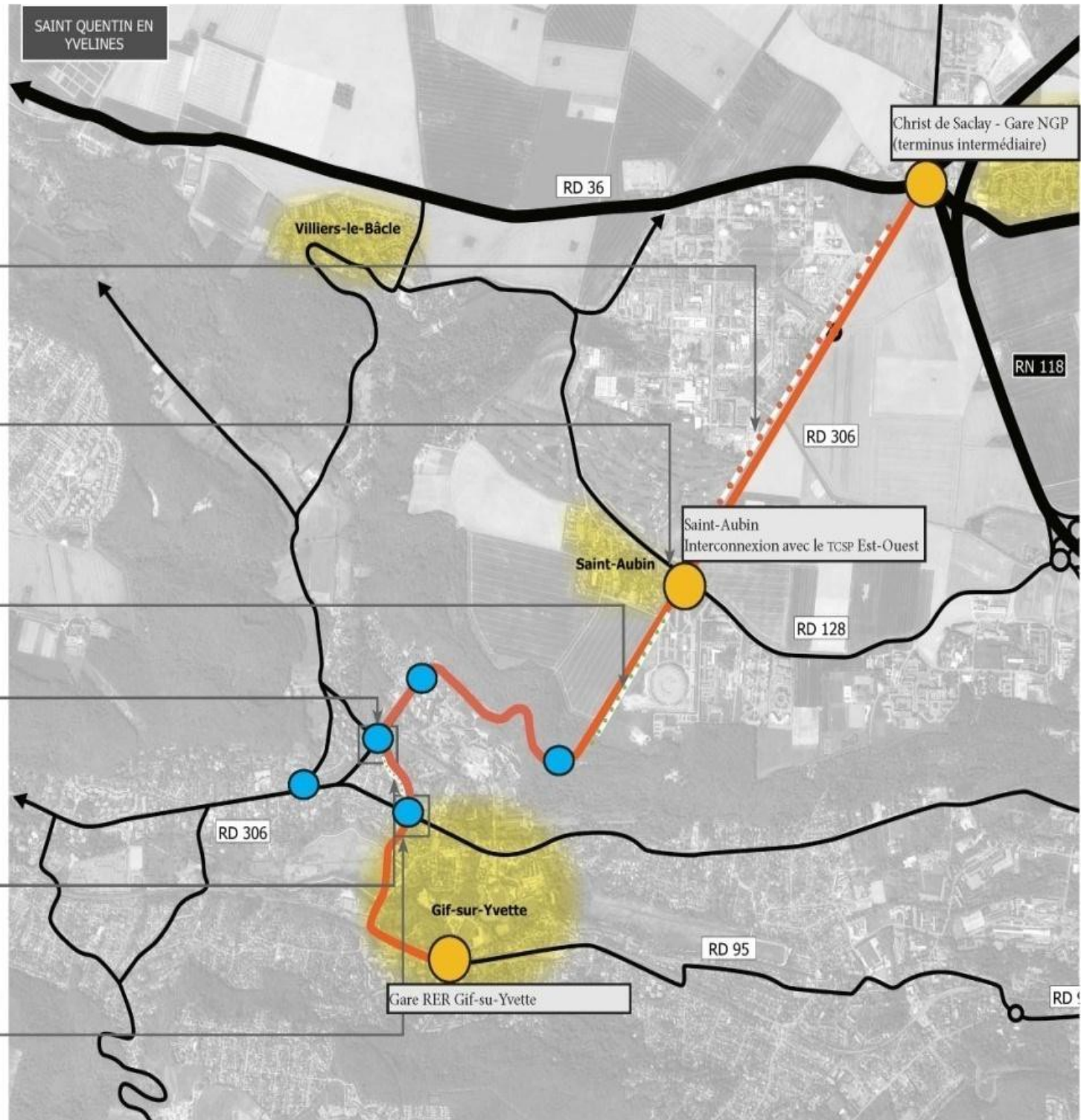


	Existant		Station
	2012 - 2014		Ligne 18
	Avant 2023		Station TCSP
	Après 2023		TCSP Massy - Saclay

Source: RDP de l'INRA Paris 2011, MDO C2N, Réalisation EDF (Mars 2013), B&S (2013, 2014), 33 TD 1/3







SAINT QUENTIN EN YVELINES

Christ de Saclay - Gare NGP (terminus intermédiaire)

RD 36

Villiers-le-Bâcle

RN 118

RD 306

Saint-Aubin Interconnexion avec le TCSP Est-Ouest

RD 128

Saint-Aubin

RD 306

Gif-sur-Yvette

RD 95

Gare RER Gif-su-Yvette

RD 95

Mutualisation de l'infrastructure TCSP aussi avec la ligne 10

Aménagement du carrefour de Saint Aubin permettant aux bus (L10) de rejoindre le site propre au Nord du carrefour

Création d'une bande bus à l'approche du carrefour de Saint Aubin (Sud --> Nord)

Réaménagement du carrefour pour intégrer une priorité pour les bus

Création d'une bande bus à l'approche du carrefour sur la route de Châteaufort (--> Nord)

Mise en œuvre d'une priorité pour les bus au carrefour à feux

STRATEGIES D'AMENAGEMENT ET EQUIPEMENTS STRUCTURANTS

30 - Plan d'action Campus-Vallée

31 - Quartier de Corbeville (2020-2024)

32 - Le secteur du CEA

33 - Création d'un éco-quartier aux Ulis

34 - Stratégie économique et urbaine de développement de Courtaboeuf - Les Ulis

35 - Requalification de la zone d'activités de Courtaboeuf - Projet de CPRD

36 - Redynamisation du centre commercial des Ulis

37 - Construction d'un collège sur la frange sud du plateau (15 M€ - 2023)

38 - Implantation d'un lycée international sur la frange sud du plateau (2025)

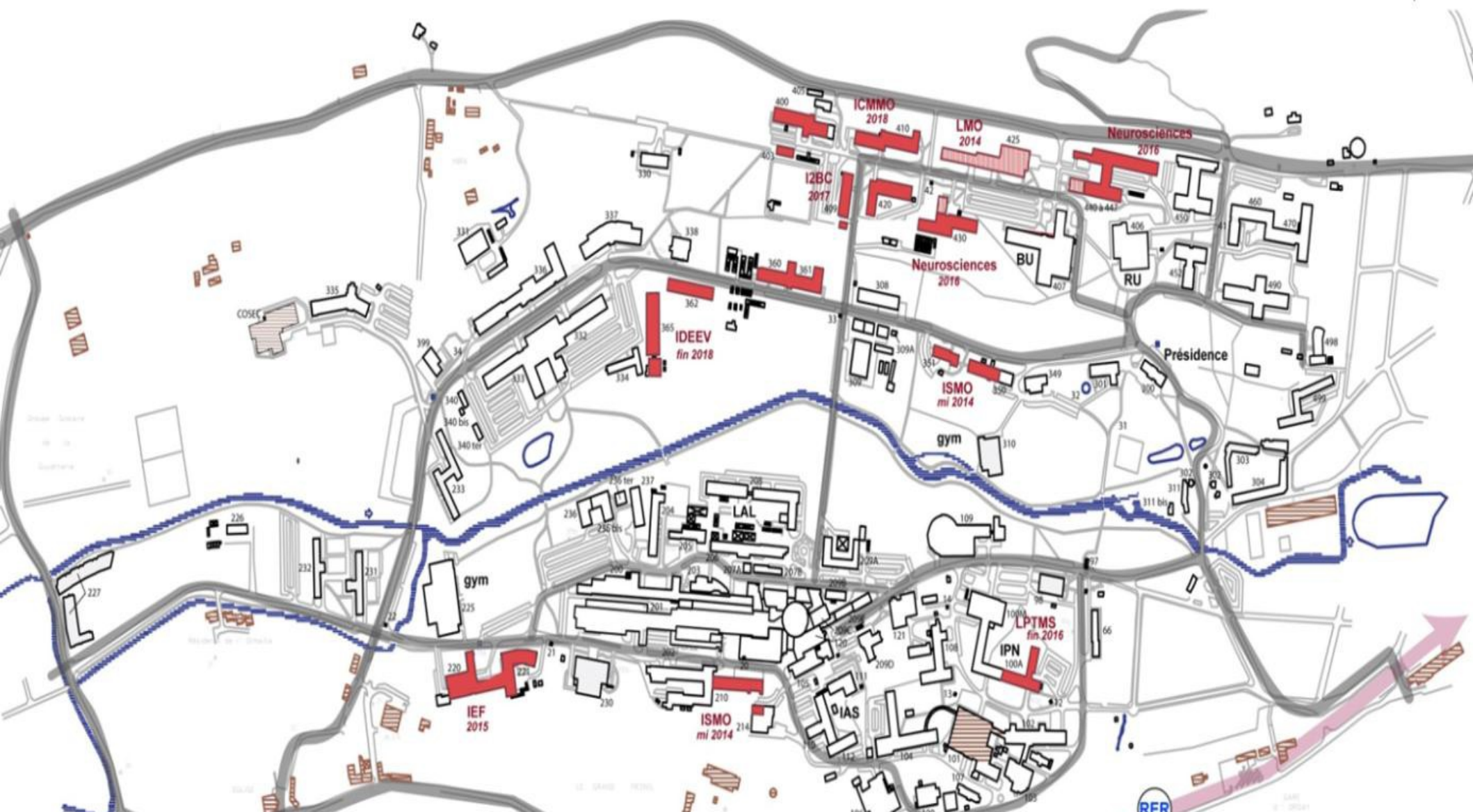
39 - Création d'un espace culturel des arts et des spectacles vivants

40 - Médiation scientifique autour de la Maison d'Initiation et de Sensibilisation aux Sciences (2,5 M€ - permis de construire en 2014)

 bâtiments libérés dans le cadre du Plan Campus

 bâtiments libérés - autres opérations

 bâtiments hors périmètre



STRATEGIES D'AMENAGEMENT ET EQUIPEMENTS STRUCTURANTS

- 41 - Conservatoire de la Vallée de Chevreuse (16 M€ - 2016)
- 42 - Valorisation des fermes emblématiques du plateau
- 43 - Développement des filières courtes
- 44 - Centre aquatique du Moulon (15M € - 2020)
- 45 - Réhabilitation/extension de la piscine d'Orsay
- 46 - Structure artificielle d'escalade (1,8 M €)
- 47 - Centre de formation de gymnastique Ile-de-france (6 M €)
- 48 - Station trail
- 49 - Réalisation d'un nouvel hôpital
- 50 - Maisons pluridisciplinaires de santé (5 M € HT / unité)
- 51 - EHPAD des Ulis (17 M € / 108 places - 2016)
- 52 - EHPAD du Moulon (17 M € / 108 places - 2023)

STRATEGIES D'AMENAGEMENT ET EQUIPEMENTS STRUCTURANTS

53 - Déménagement de la gendarmerie

54 - Maison intercommunale de l'emploi

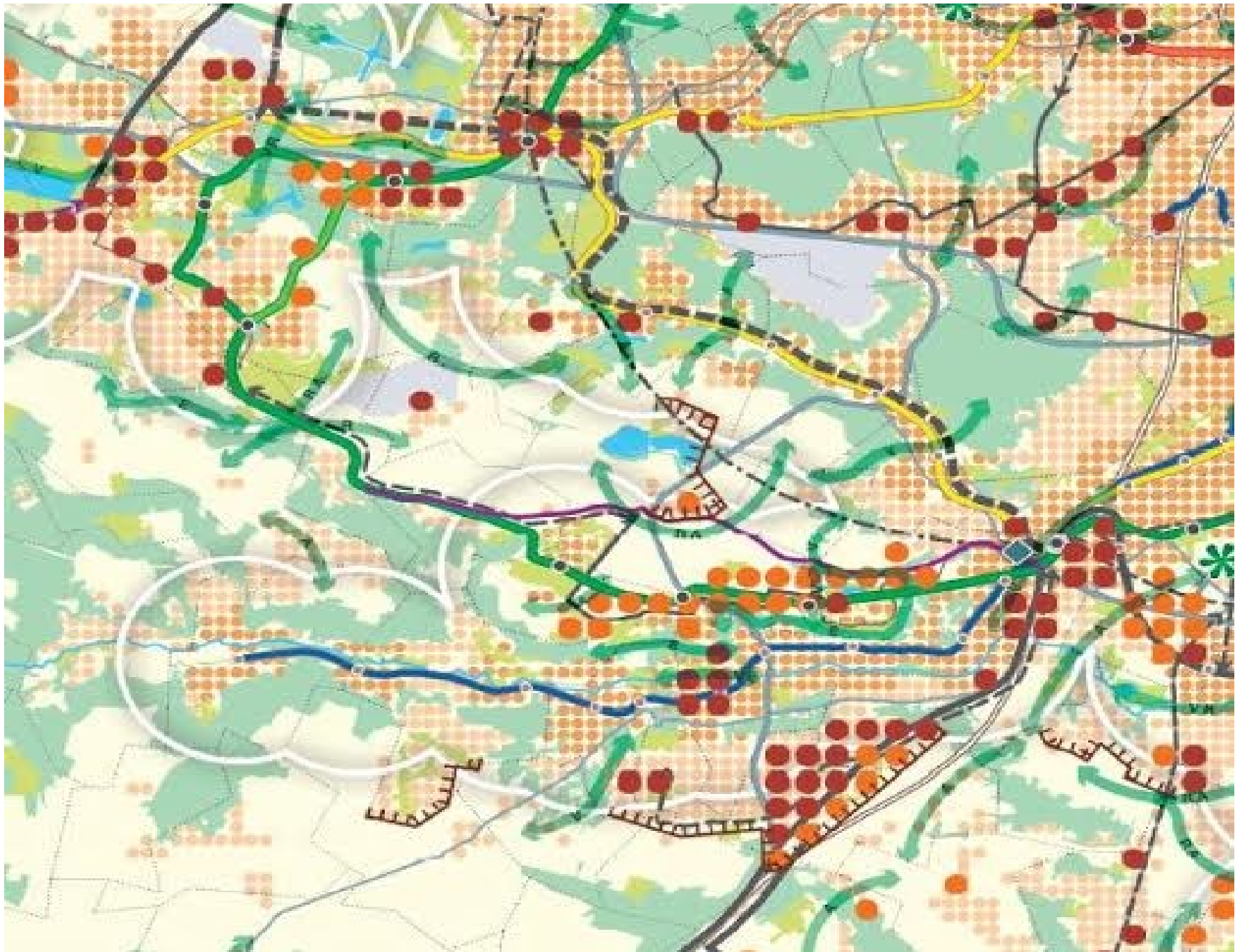
BONUS :

SDRIF = Schéma Directeur Régional d'Ile de France

Adopté au Conseil Régional le 18 octobre dernier, approuvé par l'État le 27 décembre et publié au Journal officiel le lendemain.

Document qui définit une politique d'urbanisme et d'aménagement du territoire à l'échelle de la région Ile-de-France jusqu'en 2030

Fascicule 5 (« Propositions pour la mise en œuvre »), **Pour le sud du Plateau de Saclay**, *« l'enjeu principal est l'intensification autour des gares, la mixité fonctionnelle des quartiers et la bonne intégration des espaces ouverts, en lien avec les tissus urbains existants. Il est prévu une urbanisation en deux phases, la première sous la forme d'un secteur d'urbanisation préférentielle, en continuité avec le bâti existant ; la seconde, contiguë au nord, en compatibilité avec le maintien d'espaces agricoles viables économiquement. »*



Pastilles orange = secteur d'urbanisation préférentielle sert à permettre de prévoir les extensions nécessaires aux objectifs de construction de logement et de développement de l'emploi, tout en limitant la consommation d'espaces. Le SDRIF privilégie les secteurs *« offrant un potentiel de création de quartiers urbains de qualité et une forte densité, grâce, notamment à leur desserte en transports collectifs et à l'accessibilité aux équipements services »*.

Chacune de ces pastilles, comme dit dans les documents du SDRIF, indique que **« les communes peuvent ouvrir 25 hectares à l'urbanisation en fonction des besoins à court et moyens termes et des projets »**.

Pastilles rouge = un fort potentiel *d'urbanisation* (plus de 15 %).

De même, **les quartiers à proximité des gares** (définis par un rayon de l'ordre de 1000 mètres autour d'une gare ferroviaire ou d'une station de métro, existante ou à venir, ou par un rayon de l'ordre de 500 mètres autour d'une station de transport collectif en site propre existante ou à venir) sont à densifier. Il est dit dans le fascicule 3 du SDRIF que les documents d'urbanisme locaux doivent permettre une augmentation minimale de 15% de la densité moyennes des espaces d'habitat dans ce rayon.